

REPONSE AU QUESTIONNAIRE DE L'ADELISO

1 – Qui êtes vous ? Votre équipe

Gestionnaire ou Visionnaire ?

Cette question ne me semble pas pouvoir être traitée de manière binaire, gestionnaire et visionnaire ne sont pas, a priori, antagonistes. Etre attentif, voire même sourcilleux, sur la gestion des deniers publics est naturellement une priorité pour l'équipe. Mais la décision publique doit bien évidemment être éclairée par une bonne vision sur des sujets qui sont souvent très complexes et impliquent un grand nombre de partenaires extérieurs.

Le législateur a sans doute pensé, dans sa grande sagesse, que 29 paires d'yeux permettraient à notre municipalité de prendre les décisions les mieux éclairées. Notre équipe, qui reflète le tissu social local, allie l'expérience et les compétences techniques indispensables à la conduite des politiques communales et à la préparation des années futures.

La question de l'âge,

De 20 à 40 ans : 6

De 41 à 60 ans : 11

Au-delà de 60 ans : 13

Concernant Brest Métropole ?

Nous avons été à l'origine de la pétition en ligne qui s'est mobilisée contre la fusion et nous avons obtenu gain de cause, ce dont nous nous réjouissons. Nous perdions dans cette affaire notre pouvoir politique, notre maîtrise financière, et pour tout dire notre identité. Dans une société qui apprécie les savoir faire locaux, comment être favorable à des intercommunalités si étendues qu'elles s'éloignent du citoyen. Ceci ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire avec nos voisins, nous saurons prendre toute notre place au sein du « Pays de Brest ».

Pour améliorer les liaisons avec Brest et Quimper, nous encouragerons tous les modes alternatifs de mobilité (covoiturage, TAD...), et nous agirons de manière plus active auprès des autorités organisatrices des transports publics (Région, Département...) pour améliorer de manière significative l'offre de transports en commun.

2- Climat

Connaissez-vous les conséquences prévisibles du changement climatique ?

Oui, nul ne peut ignorer ce sujet et les inquiétudes qui s'y rattachent. Tous les Experts nous annoncent des scénarii catastrophes si nous ne changeons pas notre mode de vie. La question suivante nous éclaire sur votre vision des domaines à risque.

Que prévoyez-vous pour conserver les ressources en eau potable ?

Notons qu'il s'agit ici d'une compétence des EPCI

Il faudra protéger les réserves naturelles ou artificielles.

Continuer à entretenir et à rénover les réseaux d'alimentation pour éviter les pertes et le gaspillage.

Encourager les acteurs compétents à la mise en œuvre d'une agriculture raisonnée.

Prévenir la submersion marine et éviter les risques d'inondations.

C'est un domaine de compétence exclusif des EPCI à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sont définies par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer par la mise en œuvre d'un programme renforcé de curage des fossés et des rus
- La protection et la restauration des zones humides (réhabilitation du loch par exemple sur Morgat)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/12/30/INT173086L/jo/texte>

Accueillir les migrants climatiques

La politique de l'asile est une compétence de l'Etat auquel revient la prise en charge des demandeurs d'asile, y compris climatiques.

La commune pourra accompagner l'Etat, à sa demande, pour faciliter la vie des migrants hébergés par l'Etat dans des locaux vacants.

Développer les énergies renouvelables au niveau individuel

Nous sommes très favorables à ce principe mais, ni la Commune, privée de ses capacités de décisions budgétaires par l'Etat, ni l'EPCI ne pourront accompagner financièrement tous les habitants dans leurs initiatives. Ici encore, la médiation et la diffusion de l'information adéquate permettront de

valoriser les bonnes pratiques. Voir sur ce sujet les actions menées par la CCPACAM en lien avec le CAUE du Finistère à travers le programme « Ener'gence ».

3 – Pollution

Plan décennal eaux usées et pluviales

Oui sans aucun doute ; en précisant cependant que beaucoup d'argent a déjà été consacré par la municipalité actuelle à cette question. Donnons lui quitus de cette gestion même s'il reste beaucoup à faire pour rendre à la station d'épuration son efficacité.

Les Coquillages

Cette question ne nous semble pas très claire. Hormis la récupération et le tri des déchets ménagers de coquillages et autres crustacés, quel peut être le rôle de la commune en la matière ?

Aider les Agriculteurs

Le développement économique est de la compétence exclusive de l'intercommunalité depuis la loi « Notre » de 2015. Nous agissons donc en son sein pour accompagner les agriculteurs ou leurs structures représentatives dans l'exercice de leurs missions.

La CCPAM s'est apparemment engagée à construire un nouvel abattoir au Faou en remplacement de l'actuel qui est à bout de souffle. D'une capacité supérieure, modernisé, respectueux de l'animal, ce nouvel outil permettra aux éleveurs locaux et des professionnels du département, de travailler plus facilement. (A noter toutefois que nous tâcherons de revoir le mode de financement de cet important outil).

Elle finance aussi l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire en lien avec le Département. Nous conserverons, bien entendu, ce mécanisme.

4 - Urbanisme

Exercice de la police de l'urbanisme

L'exercice de la police de l'urbanisme est une prérogative de Maire qui exerce cette fonction par délégation de l'état. Notre territoire a choisi de confier la compétence urbanisme à l'intercommunalité à partir de 2020.

Le Maire continuera d'exercer ses pouvoirs de police dans sa commune mais le service instructeur est désormais mutualisé au sein de l'EPCI. On peut dès lors s'interroger sur l'efficacité d'un tel dispositif.

Notre volonté est néanmoins de lutter contre les infractions aux règles de l'urbanisme, de mieux informer les habitants, et de contribuer à l'amélioration du PLUI qui comporte, sur notre territoire, de nombreuses incohérences.

5 – Tourisme

Evolution du tourisme

Le tourisme est la filière économique prioritaire pour le territoire. Les compétences en ce domaine ont été transférées à l'Intercommunalité depuis la loi NOTRE. Celle-ci gère depuis l'Office de pôle de Crozon et les autres offices du territoire.

Les atouts de Crozon sont basés sur la mer et ses plans d'eau favorisant les activités nautiques, ainsi que son exceptionnel territoire, avec ses sites, ses chemins de randonnées, son patrimoine géologique et architectural, son histoire. Quelques équipements structurels (maison des minéraux...) viennent renforcer l'attractivité touristique.

Cependant, pour conserver cette attractivité nous serons attentifs à favoriser l'installation de professionnels capables d'élargir l'offre de qualité de ce secteur.

Accès aux plages et sites remarquables

C'est clairement le point noir lié, en principal, à la forte pression touristique. D'année en année la situation se dégrade. Le manque d'entretien, l'absence d'aménagement des accès à nos plages et aux sites remarquables posent problème.

Il s'agit là d'un enjeu majeur de la prochaine mandature et il faudra agir sur plusieurs plans en lien avec les habitants et les associations gardiennes de la qualité de notre territoire, peut-être à travers la création d'une commission extra-municipale qui pourrait aborder les questions suivantes :

- Elaboration d'un plan pluriannuel de réfection des voies d'accès
- Renforcement significatif des interdictions de circuler sur les voies d'accès sous calibrées pour la circulation actuelle.
- Amélioration de la signalétique.
- Aménagement de parkings en amont des accès plages, village et sites pour les VL et renforcement des solutions d'hébergement pour les camping-cars.
- Création éventuelle, en saison, de navettes d'accès aux sites depuis les parkings.

Patrick BERTHELOT

23/12/2019